

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

DEPARTEMENT DE
CHARENTE-MARITIME
MAIRIE D'YVES

DELIBERATION DU 12 AVRIL 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 3
POUVOIRS : 1**

L'an deux mil vingt-deux le 12 avril à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVES, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel des séances, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05/04/2022 conformément aux articles L2121-7 du Code Général des Collectivités territoriales.

Etaient PRESENTS : M ROBLIN LEVEQUE TOMASSO MANDIN MICHAUD MAIRE PABUT
GUIGNET – MME COURTADE CHASSEREAU DUPIN EVRARD

Etaient ABSENTS : MME BECOURT MAIRE RAMADE

Pouvoir : MME RAMADE à M. ROBLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. TOMASSO

=====

APPROBATION DU CM DU 29 MARS 2022

Le conseil doit approuve le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2022.

=====

VENTE DU VIEUX TRACTEUR

La commune souhaite se séparer du vieux tracteur bleu FORD
Le Maire propose qu'il soit vendu pour la somme de 3 000 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la vente du tracteur bleu Ford au prix de 3 000 €
- Autorise le maire à procéder à la vente

=====

PROPOSITION D'ACHAT D'UN ANCIEN CHAI SUR VOUTRON :

Le Maire propose d'acheter d'un ancien chai délabré sur Voutron. Il se situe sur la parcelle n°OA/132. Sa surface est d'environ 100 mètres carrés.

Le montant serait d'environ 5 000 €.

Monsieur le maire a contacté les propriétaires (une indivision) qui ne s'opposent pas à ce projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'achat de l'ancien chai à Voutron au prix de 5 000 €
- Autorise le Maire à faire les démarches administratives nécessaires.

=-----=

EFFACEMENT DES RESEAUX A VOUTRON :

Monsieur le Maire propose de dissimuler les réseaux aériens dans les secteurs suivants :

- Rue du tilleul
- Rue du noyer
- Rue du saule
- Rue de l'orme
- Rue de l'acacia, jusqu'à la cabane des oies

L'opération d'effacement de réseaux concerne le réseau de distribution d'électricité, l'éclairage public, le réseau téléphonique.

Concernant le réseau électrique et l'éclairage public, Monsieur le Maire rappelle la délégation de compétence au syndicat départemental d'électrification qui assurerait donc la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau téléphonique, Monsieur le Maire propose de solliciter Orange pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les deux parties, qui fixerait notamment le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil du réseau téléphonique peut être assurée par la commune ou confiée au SDEER. Dans cette hypothèse, le syndicat propose :

- une vérification du contenu du devis
- un remboursement en plusieurs annuités sans intérêts, ni frais
- d'assurer la relation et la coordination avec le service des études d'Orange

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- Décide de dissimuler les réseaux aériens dans les secteurs suivants :
 - Rue du tilleul
 - Rue du noyer
 - Rue du saule
 - Rue de l'orme
 - Rue de l'acacia, jusqu'à la cabane des oies
- Décide des priorités et souhaite que ces travaux puissent être commencés aux dates suivantes : automne 2023
- Sollicite Orange d'une aide technique et financière pour mener à bien ces projets

- Confie au SDEER la maîtrise d'ouvrage du génie civil du réseau téléphonique et confie le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service d'Orange
- Autorise le maire à signer tous les papiers se référant à ses travaux.

==-----==

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Peut-on avancer l'horaire des conseils municipaux ?
Après en avoir discuté, et en fonction des métiers de chacun, le choix se porte sur 20h30 pour l'horaire du début des conseils municipaux.
- 2) Un food truck vegan demande pour venir aux Boucholeurs. Après une vive discussion et un vote (2 contre et 10 pour) le conseil municipal autorise le food truck vegan à s'installer aux Boucholeurs, 1 fois par semaine soit le mardi soit le jeudi pour la journée.
- 3) L'impasse du port : un conseiller demande que la commune s'occupe de l'entretien de toute l'impasse. C'est impossible car seulement le début de l'impasse est communal. C'est aux propriétaires du reste de l'impasse de s'en occuper.
- 4) Après concertation, sur le secteur des Boucholeurs avenue André Dulin jusqu'à la rotonde, l'éclairage public sera allumé jusqu'à minuit (au lieu de 23h) du 15 juin au 15 septembre.

Fin de la séance 22h00